

Secrétariat du Conseil d'Administration

Toulouse, le 26 octobre 2011

Affaire suivie par Claude DEBAT Samira MOUSSAOUI Téléphone : 05 61 55 66 13

05 61 55 74 29 Télécopie : 05 61 55 75 18 Courriel : secca@adm.ups-tlse.fr Le Président

à

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Administration

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2011 FORMATION PLENIERE

A 14h00.

Je vous rappelle que la présence physique (et non représentée) de la majorité des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour l'adoption du point finances.

Point 1: Informations PRES.

Point 2: Approbation compte-rendu.

2-1: Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 septembre 2011

2-2: Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 10 octobre 2011

Point 3: Finances.

3-1: Répartition des moyens financiers sur le budget 2012.

3-2 : Décisions Budgétaires Modificatives de rattachement et de transfert.

3-3: Abondement ou modification des plans pluriannuels d'investissement votés sur le budget 2011.

3-4: Transfert du fonds de roulement du CICT.

3-5 : IUT A : Adhésions et subventions aux associations sur le budget des départements.

3-6 : IUT A : Adhésions sur le budget de l'IUT.

3-7 : IUT de Tarbes : Tarifs de mise à disposition des locaux.

3-8: IUT de Tarbes: Attribution d'un logement de fonction.

3-9 : IUT de Tarbes : Mise au rebut d'un véhicule administratif.

Point 4: Structures.

4-1 : Fondation CATALYSES : Modification des statuts.

4-2: Fondation CATALYSES: Dons à la Fondation.

Point 5: Vie du campus.

5-1: SCAS: Convention de restauration tripartite UPS-CNRS-R2C.

Point 6: Recherche.

6-1: Projet « IONACES »: Droits et obligations de l'UPS et du « Principal Investigator ».

Point 7: Ressources Humaines.

- 7-1: Accord protection fonctionnelle et engagement des frais subséquents.
- 7-2 : Périmètre d'attribution de la Prime pour Fonction Informatique (PFI).
- 7-3 : Point d'information sur la procédure d'avancement des enseignants-chercheurs : bilan 2008-2011

FORMATION RESTREINTE

Point 1 : Formation restreinte aux professeurs et maîtres de conférences.

- 1-1: Renouvellement de décharge ANR d'un MCF.
- 1-2 : Recrutement et renouvellements de MCF associés.
- 1-3 : Demande de transfert croisé.
- 1-4 : Demande de conversion de PES en décharge pour deux MCF.
- 1-5 : Dérogations PES/PEDR pour des MCF.
- 1-6: Primes de charges administratives pour des MCF.

Point 2: Formation restreinte aux professeurs.

- 2-1 : Délégation d'un PR auprès de l'AERES.
- 2-2 : Demande de délégation recherche d'un PR.
- 2-3: Dérogations PES/PEDR pour des PR.
- 2-4: Primes de charges administratives pour des PR.

